

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 01399 Numéro SIREN : 378 681 878 Nom ou dénomination : APR

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2022 sous le numéro de dépôt 1744

Cabinet L.M. Audit

MARC LEVY

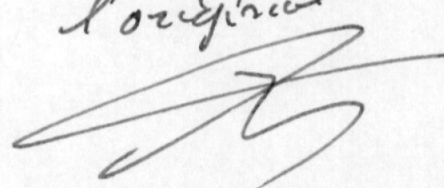
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes*

Greffé

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL	
LE	21 JAN. 2022
SOUS LE N° <i>July</i>	

SAS APR
Rue Pierre Grange ZI de la Pointe
Avenue Louison Bobet
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2020

*Certifié conforme à
l'original*


♦ *Liasse fiscale.*

*Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France
Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

242 TER, RUE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE - 75012 PARIS
TÉL. : 01 43 48 99 60 - FAX : 01 43 48 22 70 - E-MAIL : LM.AUDIT@WANADOO.FR

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 8000 € - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 79 434 015 335
SIRET 434 015 335 00012 - 434 015 335 RCS PARIS - CODE APE 6920Z

LIASSE FISCALE

Désignation de l'entreprise : SAS APR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise ZI DE LA POINTE		94120 FONTENAY-SOUS-BOIS	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 3 7 8 6 8 1 8 7 8 0 0 0 3 9		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 2 0	
		N-1 3 0 0 9 2 0 1 9	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : SAS APR

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :40 000.....)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 172	1 172
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	20 371	20 371
	Report à nouveau	DH	-24 373	-25 219
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 564	846
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	38 733	37 170
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 500	9 213
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	106 038	95 529
	Dettes fiscales et sociales	DY	89 774	71 993
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	10 591	17 451
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	207 902	194 186
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	246 636	231 356
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	207 902	194 186
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS APR

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	209 583	FH		FI	224 481
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	209 583	FK		FL	224 481
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 465 2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	217 047 224 483
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	10 304 12 241
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	653 2 324
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	74 298 48 895
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 498 3 595
	Salaires et traitements*					FY	77 827 95 597
	Charges sociales (10)					FZ	48 163 57 908
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	
						GB	
						GC	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	3 2 127
	Autres charges (12)					GF	214 746 222 688
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	2 301 1 795
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	153 139
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	153 139
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-153 -139
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 148 1 656

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2020
Page 10

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS APR										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	585	810	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	585	810	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-585	-810	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	217 047	224 483	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	215 483	223 637	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	1 564	846	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY	23 405	19 712	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9								
		A8		dont cotisations Madelin	A7								
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
MAJORATIONS RETARD URSSAF + CAISSE CONGES PAYES										362			
MAJORATIONS RETARD CFE										106			
MAJORATIONS RETARD TVA										117			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RC Audit

goffe

A P R

Société par Actions Simplifiée au Capital de 40 000 Euros

Rue Pierre Grange ZI de la Pointe

Avenue Louison Bobet

94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

378 681 878 R.C.S CRETEIL

SIRET : 378 681 878 00039

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Exercice clos le 30 septembre 2020 -

RC AUDIT 38 BIS, RUE DES ENTREPRENEURS - 75015 PARIS

Téléphone : 01 45 78 30 60 - Fax : 01 45 78 30 50 - E-mail : lm.audit@wanadoo.fr

SARL au Capital de 47 840 € - 340 938 703 RCS PARIS - Siret : 340 938 703 00048 - N° TVA Intracommunautaire : FR09 340 938 703

Commissaire aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A P R

Société par Actions Simplifiée au Capital de 40 000 Euros

Siège Social : Rue Pierre Grange ZI de la Pointe

Avenue Louison Bobet

94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

378 681 878 R.C.S CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- Exercice clos le 30 septembre 2020 -

A l'Assemblée Générale des Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Société relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période allant du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, à savoir :

- la reconnaissance du revenu,
- ainsi que le respect du cut-off des cycles achats-fournisseurs et clients-ventes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du Code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

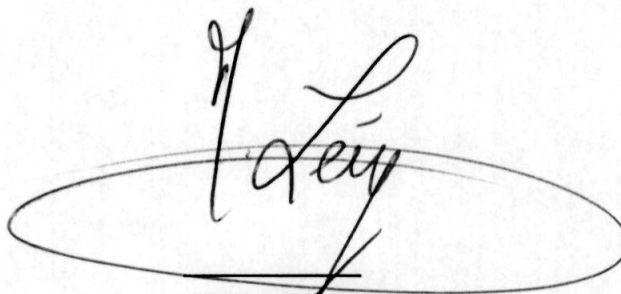
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 mars 2021.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Levy', is written over a large, thin, horizontal oval line.

RC AUDIT

Société à Responsabilité Limitée

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie de Paris

Représentée par son Gérant, Monsieur Marc LEVY

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 498.50		3 498.50	3 498.50
	Total II	3 498.50		3 498.50	3 498.50
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				653.00
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 420.00		3 420.00	
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	153 555.51		153 555.51	155 603.45
	Autres créances	78 970.34		78 970.34	66 490.40
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	6 149.51		6 149.51	4 639.00
	Charges constatées d'avance (3)	1 041.79		1 041.79	471.25
	Total III	243 137.15		243 137.15	227 857.10
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	246 635.65		246 635.65	231 355.60

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2020 12	Exercice N-1 30/09/2019 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	40 000.00	40 000.00
	Réserves		
	Réserve légale	1 171.51	1 171.51
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	20 370.88	20 370.88
	Report à nouveau	-24 372.89	-25 219.04
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 563.72	846.15
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	38 733.22	37 169.50
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (I)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	1 500.31	9 212.62
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 037.79	95 529.36
	Dettes fiscales et sociales	89 773.81	71 992.82
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	10 590.52	17 451.30
	Produits constatés d'avance (I)		
	Total IV	207 902.43	194 186.10
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	246 635.65	231 355.60

(1) Dont à moins d'un an

207 902.43

194 186.10

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	209 582.59		209 582.59	224 480.65		-14 898.06	-6.64
Chiffre d'affaires NET	209 582.59		209 582.59	224 480.65		-14 898.06	-6.64
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			7 464.60	2.22		7 462.38	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			217 047.19	224 482.87		-7 435.68	-3.31
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			10 303.60	12 241.49		-1 937.89	-15.83
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			653.00	2 324.00		-1 671.00	-71.90
Autres achats et charges externes *			74 298.11	48 894.63		25 403.48	51.96
Impôts, taxes et versements assimilés			3 498.36	3 595.20		-96.84	-2.69
Salaires et traitements			77 826.62	95 597.35		-17 770.73	-18.59
Charges sociales			48 163.33	57 908.33		-9 745.00	-16.83
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2.69	2 127.10		-2 124.41	-99.87
Total des Charges d'exploitation (II)			214 745.71	222 688.10		-7 942.39	-3.57
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 301.48	1 794.77		506.71	28.23
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2020 12	30/09/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	153.18	138.88	14.30	10.30
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	153.18	138.88	14.30	10.30
2. Résultat financier (V-VI)	-153.18	-138.88	-14.30	-10.30
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 148.30	1 655.89	492.41	29.74
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	584.58	809.74	-225.16	-27.81
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	584.58	809.74	-225.16	-27.81
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-584.58	-809.74	225.16	27.81
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	217 047.19	224 482.87	-7 435.68	-3.31
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	215 483.47	223 636.72	-8 153.25	-3.65
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 563.72	846.15	717.57	84.80

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

A P R

Société par Actions Simplifiée au Capital de 40 000 Euros

Siège Social : Rue Pierre Grange ZI de la Pointe

Avenue Louison Bobet

94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

378 681 878 R.C.S CRETEIL

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2021**

- Exercice clos le 30 septembre 2020 -

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'imputer le bénéfice de 1 563,72 Euros au compte
Report à Nouveau Débiteur afin d'apurer les pertes antérieures.

Le Président

Pascal TOURTEAU

